



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 91888

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur l'intérêt de développer l'apprentissage et l'usage de la langue des signes dans les services publics. Reconnue depuis 2008 comme « langue de la République » la langue des signes peine à trouver sa place dans les relations sociales et professionnelles. La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a pour objectif de permettre à celles-ci de surmonter leurs déficiences. Or, bien que le monde du handicap soit hétérogène, on associe trop souvent l'accessibilité au handicap moteur, et les moyens mis au service des sourds pour communiquer sont indigents. L'école, les administrations, les services publics de l'aide sociale et de l'emploi demeurent souvent pour les sourds un monde inaccessible. Il lui demande si la mise en œuvre concrète de la loi du 11 février 2005 comporte bien un volet relatif au développement de la langue des signes et, dans l'affirmative, quel est l'objectif du Gouvernement (nombre, calendrier) en matière de formation des agents des services publics à cet outil de communication.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91888

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 95

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)